



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

La **lettre** de la

# Michodière

Le 17 mars 2016  
N° 11 - 2016

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

## SOMMAIRE

### Page 1 :

Le paritarisme bafoué

### Page 2 :

Le Directeur de  
l'ACOSS désavoué...

### Pages 2 à 3 :

Complémentaire  
santé, mise en  
conformité du  
dispositif

### Pages 3 à 4 :

Conférence FO –  
CADRES du  
9/03/2016

### Page 4 :

Le 23 mars 2016 –  
journée ARS- Spéciale  
campagne électorale

### Page 5 :

-Praticiens conseils :  
espèce en péril  
-Intersyndicale :  
défense des  
praticiens conseils,  
signez la pétition !

### Page 6 :

Communiqué FEC FO

### Page 7 :

Elections  
professionnelle  
Institut 4.10

### Page 8 :

Elections DP/CE  
CPAM Côte d'Opale



## Le paritarisme bafoué

A l'occasion du départ du Directeur du RSI Provence Alpes, M. Sellier Directeur général du RSI a tenté une petite manœuvre visant à nommer le Directeur RSI de Nice.

Le bureau du Conseil d'Administration s'est opposé à sa décision et a exigé un appel à candidature conformément à la procédure de nomination des Directeurs.

Cette procédure s'est alors déroulée « normalement » et une candidate a été choisie par le Conseil d'Administration RSI Provence Alpes sur la liste présentée par M. Sellier et ce, le 22 février.

Le vote du CA est sans appel : 24 voix pour Mme C. et seulement 10 voix pour le candidat de M. Sellier...un joli désaveu que M. Sellier n'apprécie pas !

Le PV du CA est approuvé par la MNC donc la Ministre comme autorité de tutelle. Mais M. Sellier refuse de nommer la candidate choisie par le CA au mépris de la Démocratie, du Paritarisme et du Droit.

Et d'une particulière « mauvaise foi », il invoque 3 motifs :

- Un Directeur adjoint est revenu à la caisse RSI le 1er janvier 2016 en mi - temps thérapeutique....bien avant la décision du CA donc ;
- La COG RSI n'est pas signée ;
- Le décret organisant la fusion des caisses RSI est paru le 18/2/2016.

### QUELLE MAUVAISE FOI !

Comme le dirait un célèbre journaliste : « REPONDEZ M. SELLIER, NOUS VOULONS SAVOIR » :

- Dès le début de la procédure et en particulier dès le 1 janvier, vous pouviez nommer un Directeur par intérim ;
- Depuis quand et selon quels textes réglementaires la COG influe sur les conditions de nomination des Agents de Direction ;
- Le décret est publié le 18 février, hors le CA se tient le 22. Pourquoi n'avez-vous pas demandé le retrait de ce point à l'ordre du jour du CA ?

Toutes les instances de Force Ouvrière sont mobilisées pour faire respecter le DROIT et le PARITARISME.

**Alain GAUTRON**  
Secrétaire général

Bulletin d'information  
édité par le  
SNFOCOS Sous le  
N° de Commission  
Paritaire  
3 941 D 73 S  
Alain Gautron.

---

## LE DIRECTEUR DE L'ACOSS DESAVOUE... NOTRE CCN RESPECTEE



M.REY, Directeur général de l'ACOSS, voulait par une simple lettre collective datée du 13/12/2013 modifier les règles de nomination des Agents de Direction en limitant la durée de nomination des Directeurs et Agents Comptables pour une période de 4 ans.

Toujours la même volonté de nos dirigeants : avoir des ADD qui exécutent docilement toutes les directives nationales.

Le Conseil d'Etat a rendu sa décision et **DONNE TORT A M. REY.**

Au moment où certains s'interrogent sur la représentativité et l'utilité des Organisations Syndicales, les faits apportent une réponse.

Sans action syndicale déterminée, la CCN des Agents de Direction aurait été bafouée. Le jugement du Conseil d'Etat remet les pendules à l'heure.

La situation des Agents de Direction en sort confortée.

**Alain GAUTRON**  
**Secrétaire général**

\* \* \*

### Complémentaire santé, mise en conformité du dispositif

Selon le calendrier annoncé, l'UCANSS a communiqué le projet de protocole d'accord modifié concernant notre régime frais de santé pour la réunion paritaire nationale (RPN) du 8 mars.

Le SNFOCOS était représenté par Alain GAUTRON, Alain POULET, Gino SANDRI et Pascal SERVENT.

Ce projet est conforme au canevas présenté et discuté lors de la précédente RPN (cf Lettre de la Michodière n° 1003 du 18 février 2016).

La mise en conformité de ce texte ne nécessite que peu de modifications.

Nous restons sur le principe de l'homologation et un consensus se dessine pour le maintien du dispositif existant dont le fonctionnement donne satisfaction.

En ce qui concerne le tableau de garantie, le SNFOCOS a rappelé qu'il se situait par principe en dehors du protocole d'accord et hors du champ de l'agrément.

Il relève de l'autorité de la commission paritaire de pilotage.

Les clauses de maintien des garanties en cas de suspension du contrat de travail ont été mises à jour conformément à la loi ; il s'agit du congé de présence parental (loi du 17 mai 2011) et du congé de « proche aidant » (loi du 28 décembre 2015 sur le vieillissement). Il en est de même des clauses de dispense d'adhésion.

Il sera nécessaire d'introduire les dispositions concernant le chèque santé prévu par la loi de financement de la Sécurité sociale 2016.

L'article 3.1 définissant le périmètre d'application aux salariés mérite une mise au point. Dans sa rédaction actuelle, les praticiens conseils en sont explicitement exclus ceci, suite aux problèmes juridiques soulevés en 2008 par un syndicat catégoriel de praticiens conseils. C'est un avenant complémentaire qui l'étend à cette catégorie de salariés.

**22 mars**  
Commission permanente professionnelle des Médecins salariés

**30 mars**  
Commission permanente professionnelle de l'encadrement

**05 avril**  
RPN RSE (diversité, égalité des chances et contrat de génération)

Délégation Régionale Ile de France SNFOCOS

**06 avril**  
Bureau National SNFOCOS

---

Comme il l'avait précédemment annoncé, le directeur de l'UCANSS propose deux solutions. Il est possible de garder la rédaction actuelle, l'avenant complémentaire s'appliquant automatiquement au nouveau texte.  
On peut aussi revoir la formulation de cet article en incluant explicitement les praticiens conseils.

Force Ouvrière et tout particulièrement le SNFOCOS ainsi que la CGT se sont déclarés en faveur d'une rédaction explicite, tous les salariés relevant des trois conventions collectives sont couverts par le régime.  
Dans un second temps, la CFE-CGC s'est ralliée à cette prise de position.

La prochaine RPN est prévue le 12 avril.

**Gino SANDRI**  
Trésorier général

\* \* \*

## CONFERENCE FO-CADRES du 9 MARS 2016

### FO CADRES



FO-Cadres a inauguré le 9 mars dernier son cycle de conférences-débats relatif à l'évolution du métier de cadre au regard des nouvelles technologies.

Le but de ses conférences-débats est d'accompagner la syndicalisation des cadres et de faire en sorte que les camarades se réapproprient l'expertise.

---

Il s'agissait pour cette première conférence de traiter de la protection de la vie privée des salariés à l'ère du numérique, d'en saisir les enjeux et d'en connaître le cadre légal. En quelque sorte permettre à nos camarades d'avoir les clés pour mieux comprendre la loi informatique et libertés et pouvoir ensuite négocier avec les employeurs en cas de conflit.

Une délégation du SNFOCOS a participé à ce premier rendez-vous, consciente de l'importance pour les cadres de la Sécurité Sociale de la problématique traitée.

Après une présentation de la CNIL, de son fonctionnement et de ses missions, par Wafae El Boujemaoui, cheffe du service « question sociales et RH à la CNIL, a été fait un panorama des dispositifs de traitement de données qui étaient soumis à son contrôle.

En matière de gestion du personnel, de vidéo-surveillance, de messagerie électronique et internet, de géolocalisation : qu'il relève d'un de différents domaines, le traitement mis en place par l'employeur doit toujours avoir une finalité déterminée, explicite et légitime, dans le respect des droits de la personne, comme celui du droit à l'information et d'accès aux données.

Les camarades ont pu ensuite poser des questions pratiques, selon leur secteur d'activité et leurs expériences : mise en place d'une caméra de surveillance à 360 degrés devant un local syndical, fichier de salariés indiquant l'appartenance syndicale, mise en place de coffre-fort électronique avec temps de conservation des documents de 50 ans, réseaux sociaux d'entreprise ...

La prochaine conférence-débat aura lieu au mois de mai prochain et traitera du « Big Data ».

**Karine GILLARD**  
Chargée de mission

\* \* \*

**ARS**

## Le 23 mars 2016 - Journée ARS - Spéciale campagne électorale

Le SNFOCOS, avec le Secteur Protection Sociale et le Secteur Développement de la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière ainsi que le SNPASS FO et la FEC FO, organise une journée dédiée aux élections 2016.

L'objectif de cette journée est à la fois d'être le lancement de la campagne électorale 2016 et une journée de formation pour les participants.

Nous avons convié pour cela une cinquantaine de délégués ARS à qui nous proposerons des temps d'échanges sur leur expérience du terrain et à qui nous présenterons la campagne électorale (calendrier, outils et supports).

Rappelons que le SNFOCOS et Force Ouvrière soutiennent et défendent tous les agents des ARS quel que soit leur statut.

N'oubliez pas, les élections professionnelles dans les ARS c'est le 16 juin 2016 ! Préparez-vous ! Votez FO !

---

## PRATICIENS CONSEILS : ESPECE EN PERIL

### Praticiens Conseils

Quand les guignes arrivent en escadrilles, on finit par se demander si le service médical n'a pas été inventé pour porter la poisse... aux médecins conseils.

Cette année aura vu se cumuler un tombereau de mesures plutôt gratinées : algorithme, outil d'aide à l'invalidité, censées « optimiser » notre vie quotidienne.

L'apparition de nouveaux métiers : infirmières, techniciens du contentieux, conseillers auprès des assurés présentant des situations complexes .....

Et un pavé de taille lancé dans la plus grande discrétion par nos instances dirigeantes :

**La suppression de 232 postes budgétés de M.C par la CNAMTS ....**

Nul doute que les raisons étaient toutes trouvées (réforme des ALD, pénurie de M.C recrutement difficile...).

Hallucinante, cette facilité avec laquelle les protagonistes d'un service médical rénové, réformé avec un nombre de praticiens conseils réduit comme peau de chagrin, retournent les situations.

Pourtant à la demande du directeur général une simple campagne de courrier avait eu des effets boule de neige : 200 candidats s'inscrivent au concours, une centaine de médecins non-inscrits pour délai d'inscription dépassé restant à la porte de l'institution.

Les retentissements seront dantesques sur nos métiers.

230 postes en moins au budget c'est un frein à recruter davantage au concours, et une incitation à recruter des CDD. On recrute dans d'autres métiers pourtant.

On a tellement glosé sur la résilience des praticiens conseils que la réalité dépasse la fiction ! Qu'on ne nous demande pas en sus d'avancer sourire aux lèvres et la fleur au fusil au pas de charge vers le crépuscule.

Pour notre part, nous ne l'acceptons pas et serons partie prenante de toutes initiatives intersyndicales visant à obtenir l'augmentation générale des postes de praticiens conseils. C'est un mépris de toute une profession, une négation de notre rôle dans la maîtrise médicalisée, un coup fatal réalisé dans un manque de transparence totale.

Nous saisissons dès aujourd'hui la CNAMTS pour exiger la tenue d'un CNC extraordinaire sur le sujet.

Ceci est la conséquence directe des COG que FO dénonce systématiquement dans les conseils.

De même, le SNFOCOS interpelle régulièrement la direction dans les CNC.

Que fait objectivement la CFE-CGC ? Elle soutient cette politique désastreuse pour les personnels.

**La Commission Permanente Professionnelle des Praticiens Conseils.**

\* \* \*

### Intersyndicale : défense des praticiens conseils, Signez la pétition !

Suite à la perte de 232 postes de praticiens conseils et à l'annonce d'un recrutement par la CNAMTS de 50 infirmiers du service médical, le SNFOCOS constate que la profession de praticien conseil est gravement menacée.

Notre syndicat participe à une intersyndicale pour la défense des praticiens conseils et compte demander des explications au Directeur Général notamment lors du prochain CNC.

Rejoignez-nous et signez la pétition en ligne sur [http://www.petitions24.net/defense\\_des\\_pc](http://www.petitions24.net/defense_des_pc)

---

## Fédération des employés et cadres Force Ouvrière

## **COMMUNIQUÉ INTERNE**

La Commission Administrative de la FEC, réunie ce jeudi 10 mars, a pris acte de l'ampleur de la journée de mobilisation du 09 mars contre le projet de loi Travail "El Khomri".

Ce texte représente une remise en cause sans précédent du socle social français et s'inscrit dans une logique néo-libérale de casse de tous les acquis sociaux et de toutes les garanties collectives.

Loin de garantir et de sécuriser les jeunes lors de leur entrée sur le marché du travail, ce texte instaure plus de précarité et de flexibilité, répondant ainsi à toutes les revendications patronales.

Le menu est indigeste et l'addition salée :

- facilitation des licenciements,
- augmentation du temps de travail,
- baisse du paiement des heures supplémentaires, des astreintes et des indemnités prud'homales,
- priorité à la négociation d'entreprise remettant en cause l'équilibre de la hiérarchie des normes et le principe de faveur qui garantissent un socle commun pour tous les salariés, et évite le dumping social et la concurrence déloyale dans un même secteur professionnel,
- remise en cause de la politique de santé au travail, etc

Au contraire de tout cela, c'est

- d'une réelle politique de sécurisation et de développement de l'emploi,
- de plus de régulation et d'encadrement,

dont nous avons besoin afin d'éviter tout « dumping » social.

L'avenir des jeunes ne peut se résumer à stages, CDD, chômage puis CDD, puis chômage ; le tout enrobé d'un revenu de remplacement.

L'avenir des salariés ne peut se résumer à une augmentation du temps de travail assorti de baisse de salaire afin de « garantir la compétitivité » de l'entreprise.

C'est pourquoi la Fédération des Employés et Cadres FO appelle l'ensemble de ses adhérents, militants et sympathisants à se mobiliser efficacement pour le retrait de la loi « travail ».

Tous en grève et présents aux manifestations qui seront organisées sur l'ensemble du territoire le 31 mars.

D'ici le 31 mars, la Fédération des Employés et Cadres FO soutiendra toutes les initiatives syndicales qui pourraient être prises dans le cadre de cette mobilisation dont le but est le retrait pur et simple du projet de loi actuel.

## **TOUS EN GREVE LE 31 MARS POUR LE RETRAIT DU TEXTE DE LOI**

Résultats des élections des représentants du personnel  
au Conseil d'administration de l'Institut 4.10 scrutin du

jeudi 10 mars 2016

Les résultats et les procès-verbaux des élections du jeudi 10 mars 2016 sont joints à la présente note.

Compte tenu de ces résultats, ont été proclamés élus comme représentants du personnel au Conseil d'administration de l'Institut 4.10 :

[Tract elections  
délégues du  
personnel institut  
4.10](#)

Titulaires	Suppléants
Collège employés	
M. Nicolas BLANC (CGT-FO)	Mme Valérie ROMERO (CGT-FO)
Collèges cadres	
M. Christophe COUSSIN (CFDT)	Mme Isabelle USE (CFDT)

### RESULTATS DES ELECTIONS

[Tracts Elections  
au Comité  
d'Entreprise  
institut 4.10](#)

	COLLEGE EMPLOYES		COLLEGE CADRES	
Nombre d'électeurs inscrits	70		184	
Nombre de votants	55		146	
Pourcentage de participation	78,57 %		79,35 %	
Nombre de votes par correspondance refusés : enveloppes retour non conformes	3		2	
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0		2	
Nombre de suffrages valablement exprimés	52		142	
ORGANISATIONS SYNDICALES	Moyenne des voix	% des voix	Moyenne des voix	% des voix
CFDT	-	-	55,5	38,95
CFTC	14	27,18	28	19,65
CFE-CGC	-	-	10	7,02
CGT	-	-	18	12,63
CGT-FO	37,5	72,82	31	21,75
<b>TOTAL</b>	<b>51,5</b>	<b>100,00</b>	<b>142,5</b>	<b>100,00</b>

Résultats des élections CE/DP du 8 Mars 2016

---

## CPAM de la Côte d'Opale

### Elections professionnelle

Les Cadres SNFOCOS (présentés sur la liste FO) ont été, une nouvelle fois, très largement élus

#### CE

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Inscrits : 110	110
Votants : 84	84
Blancs et nuls : 0	2
Suffrages exprimés : 84	82
<u>Elus</u>	<u>Elus</u>
<b>DELPIERRE Christine</b> 71 voix	<b>DESCAMPS Stéphane</b> 65 voix
(C.F.D.T. : 13 voix pour les titulaires et 17 pour les suppléants. Personne de la C.G.T.)	

#### DP

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Inscrits : 110	110
Votants : 84	83
Blancs et nuls : 1	1
Suffrages exprimés : 83	82
<u>Elus</u>	<u>Elus</u>
<b>PONTHIEU Fabrice</b> 69 voix	<b>TOURNAY Murielle</b> 67 voix
C.F.D.T. : 14 voix pour les titulaires et 15 pour les suppléants.	